



**RAPPEL – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LES USAGES
CONDITIONNELS**

« Résidences de tourisme » et « Établissement de résidence principale »

Mardi 10 janvier 2023 à 18h30

au Centre des loisirs de Beaulac-Garthby situé au 3, rue St-François.

Extrait de l'avis public

« Ce règlement a pour objet de permettre au conseil d'autoriser l'usage conditionnel « résidence de tourisme » et l'usage conditionnel « établissement de résidence principale » dans chaque zone de la municipalité lorsque les objectifs ou critères sont rencontrés. Il a aussi pour objet de permettre au conseil d'assujettir l'implantation ou l'exercice de ces usages à certaines conditions. »

Déroulement de l'assemblée en deux temps

Dans un premier temps, le conseil présentera le projet de règlement, expliquera son contexte et ses effets;

Dans un deuxième temps, les citoyens qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement pourront le faire. Le conseil désire en faire l'adoption prochainement.